

MONTECH

l'actualité du 4ème trimestre



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - Janvier 2020

Evènements publiés avec l'accord des personnes concernées ou de leur famille

Du 15 Septembre au 30 Novembre 2019

NAISSANCES

COMBALBERT Lilio	15/09/2019
GAGNE Anton	16/09/2019
BONNET Jules	18/09/2019
THAO Ambre	18/09/2019
LAMOLINAIRE Loucas	18/09/2019
FERNANDEZ Anna	21/09/2019
OUAHID VINCENT Louna	27/09/2019
LACAZE Juliette	30/09/2019
NAZARIES Swan	01/10/2019
CADALEN Mathis	08/10/2019
RIVA Noé	11/10/2019
ANDRIEU Elise	16/10/2019
DAUBY DUSTOU Alarick	17/10/2019
LAVAL Kingsley	22/10/2019
TOUATI Nour	02/11/2019
HASNAOUI Nahel	10/11/2019
RICECLA Guillaume	13/11/2019
VAN NIEUWKERKE DUCHEZ Abel	21/11/2019
RASOLONOMENJANAHARY Pharel	23/11/2019
LAMARE Vitaly	24/11/2019
DEBICKI Rosalie	28/11/2019
BAYOL Louise	30/11/2019

MARIAGES

VALENTIN Gilbert/LANINE Chantal	28/09/2019
INCORVAIA Davy/ARIZA SANCHEZ Yudy	05/10/2019
DAL CONTE Antoine / SANCHEZ Laure	30/11/2019

DÉCÈS

DAVID Jean Pierre	18/09/2019
BEZOMBES Claude	30/09/2019
BOUQUIN André	05/10/2019
TORNABENE Lucie	11/10/2019
PASQUIE Pierre	18/10/2019
COUREAU Ginette	20/10/2019
GALAUP Laurence	24/10/2019
DELPECH née SANTOUL Simone	29/10/2019
BRUYERES Robert	30/10/2019
LHOSTE René	13/11/2019
MARZAC Jacques	16/11/2019
ROUDÉS née DUC Elise	17/11/2019
DORÉ née PROST-DUMONT Jeanne	20/11/2019
CAUSSANEL née TOUERY Marcelle	20/11/2019
COULDOM née BOFFA Marguerite	23/11/2019

Infos pratiques

L'actualité de la Ville

- le **panneau lumineux** place Jean Jaurès annonce les dates des évènements à venir
- le **site internet de la Ville** : articles d'actualités, agenda des manifestations, informations pratiques sont sur : www.ville-montech.fr.
- le **portail des associations** : les associations et la présentation de leurs activités sont sur : www.asso-montech.com
- la **page facebook Ville de Montech** vous relaie quotidiennement des informations sur les évènements dans votre commune : reportages, photos, vidéos, infos de dernière minute...

Contactez le service communication
05 63 64 42 84 ou par mail :
communication.montech@info82.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie

Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Samedi :
9h - 12h

1 Place de la mairie
82700 Montech
05 63 64 82 44 - mairie-montech@info82.com

www.ville-montech.fr

 ville de Montech

Médiathèque intercommunale

mardi - mercredi - vendredi - samedi
de 10h à 12h et de 13h à 18h

Ludothèque

mardi - mercredi - vendredi - samedi
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Cyber-café

Lundi au vendredi
de 10h à 13h et de 14h à 17h30



2020 ! Une décennie. Une de plus pourrait-on dire. Que le temps passe vite ! A l'image des ans qui égrènent les réalisations collectives dans une cité, le rythme des avancées marquent à contrario une lenteur qui pourrait apparaître déconcertante.

C'est le particularisme de la chose publique qui veut conjuguer une réponse à des aspirations légitimes avec des contraintes administratives et financières qui pénalisent la célérité attendue.

Il est aisé de remarquer que la constance et la continuité ne peuvent que favoriser un si long cheminement.

2020 vient d'ouvrir ses portes dans un contexte social que l'on peut qualifier de dégradé. Puissent les forces responsables et attentives parvenir à dénouer ces nœuds sociétaux qui marquent assurément des tournants dans nos façons de vivre.

En ces premiers jours de l'année, sous le gui symbolique (seul fruit de saison sous nos latitudes), j'adresse à chacun de vous mes plus sincères vœux de bonheur et de santé. Que ces vœux s'épanchent sur votre famille et vos proches. L'amour, l'amitié et la considération respectueuse forment bien les piliers d'une vie en famille et en société aptes à apporter le bonheur.

Jacques Moignard
Maire de Montech

SOMMAIRE

p 2	Etat Civil
p 3	Editorial
p 4	Vie Municipale
p 6	Social
p 8	Scolaire
p 10	Périscolaire
p 11	Conseil Municipal des Jeunes
p 12	Manifestations
p 14	Agenda
p 16	Associations
p 17	Travaux
p 21	A savoir
p 26	Cérémonies
p 27	Expression libre

Jacques MOIGNARD, Maire de Montech et son Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à

la Cérémonie des Vœux

pour l'année 2020

Vendredi 17 Janvier 2020

19h
salle Laurier

Conseil municipal du 21 septembre 2019

Emploi

Création d'un emploi d'apprenti au service espaces verts. Fidèle à sa politique de soutien à la formation des jeunes, la municipalité a décidé de recruter un apprenti qui prépare un Brevet Professionnel Aménagement Paysager. Celui-ci a rejoint les équipes en charge de l'aménagement paysager et de la propreté urbaine le 1er octobre dernier.

Jeunesse

Renouvellement de la convention « Promeneurs du net » et de la convention d'objectifs et de financement des projets « Ados » avec la caisse d'allocation familiales de Tarn-et-Garonne pour l'année 2020. Ces deux conventions permettent de soutenir financièrement les activités réalisées par le Point Jeunes et le cybercafé tous deux situés dans les locaux de l'ancienne papeterie, rue de l'usine.

Finances

Demande de subvention pour la rénovation des toits des bâtiments de la papeterie. Lors du vote du budget primitif 2019, la municipalité a décidé de sauvegarder les bâtiments non encore réaménagés de l'ancienne papeterie. La première étape est la mise hors d'eau de l'ensemble du patrimoine. Pour ce projet estimé à 1,2 million d'euros par les maîtres d'œuvre, la commune a sollicité le soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de Tarn-et-Garonne à hauteur de près de 80%.

Demande de subvention à la Région et à l'ADEME pour les études préalables au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toits de la papeterie de Montech dans le cadre de l'appel à projet Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelables territoriaux. Ces partenaires financiers sont sollicités à hauteur de 70% du coût du projet soit plus de 17 000€ de subventions attendues.

Urbanisme et réseaux

Dénomination de voie. Le nouveau lotissement situé route d'Escatalens (lotissement des cerisiers) est en cours d'achèvement. La rue principale qui le traverse s'appellera « rue des plaqueminières ».

RPQS – RAD – Comptes d'affermage eau et assainissement. Les différents rapports annuels sur les Prix et la Qualité des Services du service public intercommunal d'élimination des déchets ménagers, du service public communal d'adduction en eau potable, du service public communal d'assainissement collectif des eaux usées et du service public communal d'assainissement non collectif des eaux usées pour l'année 2018 ont été adoptés par le Conseil Municipal. Lors de la même séance, les élus ont pu prendre connaissance des comptes d'affermage et des rapports annuels de la SAUR sur la gestion des délégations de service public pour d'un part l'adduction en eau potable, et d'autre part l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2018.

Services publics

Contrat avec la SACPA. La Commune a renouvelé le contrat de prestation de service avec la SACPA pour la gestion des carnivores domestiques sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale pour l'année 2020. Les tarifs du chenil municipal ont également été revus (pas d'actualisation depuis 2007) comme suit :

Capture : 35 €

Frais de Recherche propriétaire : 5€

Frais de garde : 10€/jour

Frais vétérinaires : à charge du propriétaire
Soutien à la Trésorerie de Montech. Avec la ferme volonté d'œuvrer pour le maintien des services publics de proximité, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la motion proposée par Jacques Moignard s'opposant à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Montech (programmée par le gouvernement pour fin 2020) ainsi que plus globalement au projet de réforme des finances publiques.

Sécurité

Participation citoyenne. La municipalité a validé son adhésion au dispositif « participation citoyenne » proposé par la brigade de gendarmerie Montech-Verdun et la préfecture de Tarn-et-Garonne. Si vous êtes intéressé par ce dispositif vous pouvez vous rapprocher du service de police municipale de la commune de Montech au 05 63 64 82 44.
Subventions aux associations. Le mois de septembre est également consacré à l'attribution des subventions en nature à nos différentes associations. Ces subventions en nature permettent à ces dernières de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de salles municipales et de matériel pour organiser leurs diverses manifestations et activités

tout au long de l'année dans la limite d'un « quota ». 49 000€ ont ainsi été attribués qui viennent s'ajouter aux 140 000€ versés aux différentes structures œuvrant sur le territoire Montéchois.

Conseil municipal du 16 novembre 2019

Emploi

Insertion dans l'emploi des personnes en difficulté. Afin de promouvoir l'emploi de personnes en difficulté (chômeurs longue durée, chômeurs de plus de 55 ans, bénéficiaires des minimas sociaux ans, et des plus jeunes, la municipalité a souhaité inclure une « clause d'insertion » dans ses marchés de travaux. Ceci obligera les entreprises qui obtiendront les marchés publics de la commune à embaucher ce public spécifique pour un certain nombre d'heures de travail défini par la collectivité. Pour suivre ce dispositif la commune fait appel à l'association « Toulouse Métropole Emploi » pour suivre la mise en œuvre de ce dispositif.

Urbanisme

Contrat Bourg Centre. Fruit du travail des élus et techniciens de la commune de Montech en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne, du Pole d'Equilibre Territorial Garonne Quercy Gascogne, du CAUE de Tarn-et-Garonne et de la Communauté de Commune Grand Sud Tarn-et-Garonne, le contrat Bourg Centre de la Commune de Montech développe la stratégie, les orientations et les projets de la commune de Montech pour les prochaines années. Approuvé lors du conseil Municipal du 16 novembre dernier, lors du conseil communautaire du 28 novembre et lors de la dernière commission permanente de la Région Occitanie, ce contrat se veut d'ores-et-déjà opérationnel et propre à solliciter les financements de nos partenaires.

Enfance

Subvention à la coopérative scolaire et à l'association des parents d'élèves. La coopérative scolaire de l'école Saragnac s'est vu attribuée une subvention exceptionnelle de 500€ pour le financement de l'accueil du groupe de musicien professionnel « Salsa parilla » le 28 janvier 2020 dans le cadre d'un projet musique à l'école. L'Association autonome des parents d'élèves a également bénéficié

d'une subvention de 1 000€ pour soutenir ses activités en faveur des trois écoles montéchoises.

Conseil municipal du 21 décembre 2019

Enfance

Contrat Enfance Jeunesse. Le contrat enfance jeunesse de la ville de Montech avec la Caisse d'Allocation familiale de Tarn-et-Garonne est arrivé à terme le 31 décembre 2018. Soutien indéfectible des actions de la collectivité en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Caisse d'Allocation familiale a proposé son renouvellement à la commune pour la période 2019-2021 sous la forme exceptionnelle d'un avenant au contrat Enfance Jeunesse pivot porté par notre intercommunalité Grand Sud Tarn-et-Garonne. En effet, la Caisse Nationale d'Allocation Familiale réfléchit à la mise en place de contrats territoriaux à l'échelle des intercommunalités dans lesquels les actions communales viendront s'imbriquer et qui seront opérationnels en 2022. Notre contrat enfance jeunesse soutient les actions des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), celles des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE), celles de la Ludothèque et de la coordination Enfance-Jeunesse. Ceci représente un investissement de plus de 150 000 € par an de la CAF sur notre commune.

Modification de la carte scolaire. Afin de rééquilibrer les effectifs entre nos différentes écoles (Larramet et Saragnac) et en prévision des nouvelles implantations de construction dans les années à venir, les élus municipaux en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale, les Directrices d'Etablissement et les représentants des parents d'élèves ont réfléchi à une indispensable nouvelle carte scolaire communale. Les quartiers situés entre la route d'Escatalens et l'Avenue d'Auch et ceux situés entre la route de la pisciculture et la route de la tranchée sont désormais dévolus à l'école Saragnac. Loin d'être une réforme abrupte aux incidences immédiates, ce redécoupage permettra à long terme d'exploiter aux mieux les locaux de l'école Saragnac et de libérer, un peu, l'espace au sein des écoles Larramet. Ce nouveau découpage ne concernera que les nouveaux enfants inscrits (les enfants d'une même famille ne sont pas touchés par cette mesure).

Arrêt cardiaque : Que faire ?

L'arrêt cardiaque ou cardio-respiratoire (ACR) est une urgence vitale. L'interruption brutale de la circulation sanguine et l'arrêt ventilatoire provoquent une perte de connaissance. Seule, la mise en place d'une réanimation précoce peut permettre d'éviter le décès. Il faut agir dans les minutes qui suivent l'ACR car les services d'urgence arrivent parfois trop tard et si les témoins de l'accident n'ont pas entrepris des manœuvres de réanimation les conséquences peuvent être irréversibles.

Les trois réflexes essentiels :

- 1 - Appeler le 15 (SAMU)** pour prévenir les secours
- 2 - Masser :** Commencer immédiatement le massage cardiaque. Le sang ne circulant plus, le cerveau n'est plus alimenté en oxygène. Au-delà de 5 minutes d'arrêt du cœur, les lésions cérébrales sont irréversibles. Le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc d'oxygéner les cellules.
- Une minute gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus.**
- 3 - Défibriller.** Le défibrillateur automatisé externe (DAE) est d'utilisation simple : il explique vocalement à l'utilisateur ce qu'il doit faire étape par étape et garantit une utilisation sans risque. Il s'utilise au bout de deux minutes de massage cardiaque.

Qu'est-ce qu'un DAE (défibrillateur automatisé externe) ?

C'est un appareil portable qui peut rétablir le rythme du cœur en cas d'arrêt cardiaque en administrant un choc électrique au moyen de deux électrodes qui sont collées sur le thorax du patient. Le DAE est équipé d'une batterie qui assure l'alimentation électrique.

Le DAE se présente sous la forme d'une boîte, en général fixée à un mur et repérable grâce à un autocollant. Il suffit d'ouvrir la boîte et d'en retirer l'appareil pour le rapprocher de la victime. Un DAE est donc transportable, il convient donc de savoir où en trouver un pour pouvoir au plus vite secourir la victime. Le DAE est muni d'un dispositif sonore, vous indiquant la marche à suivre. Vous ne pouvez en aucun cas faire de mauvaises manipulations, l'utilisation est sécurisée.

Mais où se trouve le DAE le plus proche ?

Des applications gratuites à télécharger sur les téléphones portables permettent de repérer les

DAE. Ces applications sont mises à jour au fur et à mesure de l'installation de nouveaux DAE, en France mais aussi dans le monde.

- « SAUVlife » sauvlife.fr
- « Staying alive » stayingalive.fr
- « ARLoD » defib-arlod.fr



Les DAE à Montech

La commune de Montech possède plusieurs DAE sur son territoire.

Accessibles 24h/24

- Salle Delbosc, en façade sur le boulevard Lagal, face à la boulangerie
- Au stade de rugby Launet, sous les tribunes
- Halle du marché, place Jean Jaurès sur l'un des piliers

Accessibles aux heures d'ouverture de l'établissement

- Salle Laurier
 - Médiathèque, site de la papeterie (prochainement accessible 24h/24)
 - Stade de football et plaine de jeu de Cadars
 - Gymnase du Collège Vercingétorix (quartier Lacoste)
 - Maison des Solidarités du Conseil Départemental, rue des écoles
 - Ehpad le Parc (Maison de retraite)
 - Intermarché
 - Bistrot Constant, rue de l'usine, (bord du canal)
 - Lycée Olympe de Gouges
 - Pharmacie du canal, avenue André Bonnet
- Le décret 2018-1186 prévoit que les établissements recevant du public (ERP) devront s'équiper d'ici le 1er janvier 2022 selon leurs catégories.

Concernant la commune sont prévus l'installation de nouveaux DAE à savoir aux écoles Larramet et Saragnac, au camping municipal, à la halte nautique (port), à la salle du Judo (Faubourg Lafeuillade), à l'espace André Bonnet (salles multi activités)

Atelier culinaire avec les résidents de l'EHPAD

L'Association L'Escarbille a organisé salle LAURIER un atelier culinaire en collaboration avec «Silver Fourchette» Tarn et Garonne et avec comme invités les résidents de l'EHPAD de Montech, en présence du Chef Cuisinier Olivier CHAUVIER, du diététicien Romain BARTH et du Chef de Projets à «Silver Fourchette» Tarn et Garonne Carmen HOUGET.

Une vingtaine de personnes, membres de L'Escarbille était aux fourneaux afin de concocter les mets choisis par les résidents de l'EHPAD.

Ce sont d'ailleurs les résidents, encadrés par le personnel de l'établissement, qui avaient été faire les courses le matin même, afin de choisir les ingrédients.

Soupe à l'oignon, pain perdu étaient au menu et les apprentis cuisiniers étaient attentifs aux conseils des intervenants.

«Silver Fourchette Tarn et Garonne» mène plusieurs actions sur le département et est présent dans une quinzaine de départements en France.



« De l'aide pour les Aidants »



L'APAS (Association Promotion Autonomie et Santé 82) dispose d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, gérée par des aides médico psychologiques. L'objectif est d'écouter, informer, conseiller et orienter les aidants de façon individuelle à domicile mais aussi en proposant des actions collectives. Ces actions permettent de sortir de l'isolement, de créer du lien d'avoir du temps pour soi...Le rôle des aidants est primordial dans l'accompagnement au quotidien de personne en perte d'autonomie mais c'est aussi un rôle parfois difficile à assumer et pouvoir échanger est important,

valorisant, rassurant.

Afin de développer les actions collectives, lors desquelles les aidants peuvent évoquer leurs difficultés et recevoir des conseils, la commune de Montech met à la disposition de l'APAS une salle en Mairie suivant le calendrier prévisionnel 2020 suivant

lundi 20 janvier, lundi 24 février, lundi 23 mars, lundi 27 avril, lundi 25 mai, lundi 22 juin, lundi 27 juillet, lundi 24 août, lundi 28 septembre, lundi 26 octobre, lundi 23 novembre et lundi 7 décembre.

Pour toutes informations complémentaire l'APAS est joignable au 05 63 20 57 21

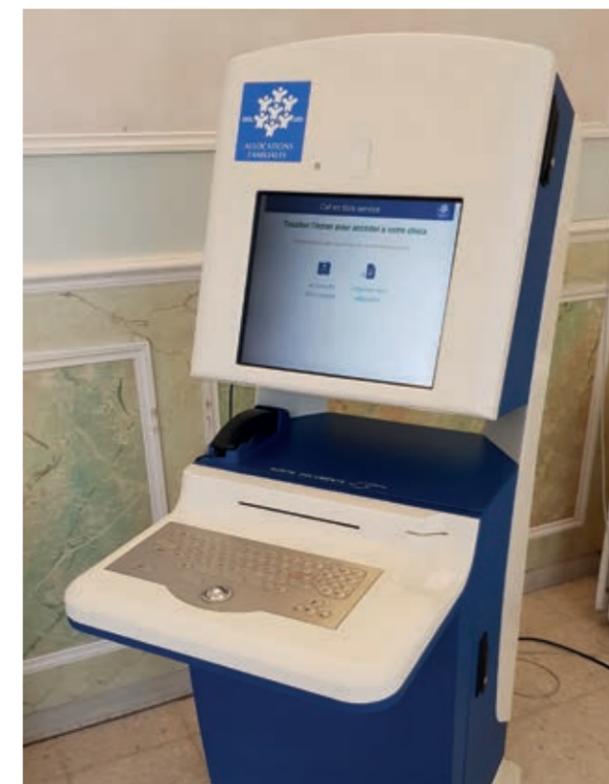
La borne CAF

La Caisse d'Allocations Familiales met à votre disposition, au rez de chaussée de la mairie, une borne interactive pour consulter votre dossier d'allocataire, imprimer une attestation de paiement ou des formulaires de demande de prestations, calculer une aide au logement ou encore faire une télédéclaration de ressources.

Il vous suffit d'avoir votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel (disponible sur toute correspondance Caf).

La borne est accessible aux heures d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le samedi matin 9h-12h.



La tradition de l'école élémentaire Jean LARRAMET

La course de Noël

C'est en tenue de sport que la plupart des élèves sont arrivés à l'école, le mercredi 18 décembre, pour participer à la course de Noël. La motivation était là et dès le départ donné, c'est presque au sprint que certains ont démarré et vite creusé l'écart, tandis que d'autres étaient plus modérés dans leur effort... mais comme disait le Baron Pierre de Coubertin, «l'important est de participer !». Très applaudis par leurs camarades de classe, et les parents venus les encourager, les élèves ont participé à cette épreuve sportive avec plaisir. Bravo à tous les participants, élèves ou enseignants qui, par une matinée de décembre, n'ont pas eu



peur de se lancer sur cette course de Noël, devenue une tradition pour l'école élémentaire Jean LARRAMET.

Le Père Noël en visite aux écoles

Très attendu à Saragnac

À la veille des vacances, le Père Noël est allé à la rencontre des élèves, afin de savoir s'ils ont été sages pendant cette année 2019. Avant la distribution des cadeaux aux enfants, il a pu apprécier les chants que les élèves lui ont interprétés, dirigés par Lydie MATON, intervenante en musique. La célèbre chanson « Petit papa Noël » a été reprise en chœur par toutes les classes réunies, devant l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les enfants ont été ravis de cet après-midi qui leur a donné un avant goût des fêtes à venir.



Accueilli avec joie à Larramet

À quelques heures des vacances scolaires, l'école maternelle Jean LARRAMET recevait la visite du Père Noël pour le plus grand bonheur des élèves, surtout qu'il ne venait pas les mains vides. L'ouverture des cadeaux reste toujours un instant magique que chaque enfant attend avec impatience. Chaque classe a offert une chanson au Père Noël avant de faire la photo souvenir. Beaucoup d'émotion et des yeux pleins de bonheur tout au long de cette matinée à Larramet, avant que le Père Noël ne poursuive sa route.



Le Marché des lutins

Cette année encore le Marché des lutins, a été réussi et ce malgré le temps qui ne lui pas été favorable. Des animations, de jolis objets fabriqués par les enfants, de quoi se réchauffer et se restaurer, tout était là pour ce rendez-vous incontournable organisé à l'École SARAGNAC par les enseignants et les membres de l'Association Autonome des Parents d'Elèves.



Extension du collège Vercingétorix : affaire à suivre

Le collège de Verdun sur Garonne ouvrira ses portes à la rentrée 2020 et accueillera les classes de 6ème et 5ème. L'objectif initialement prévu était de pouvoir désengorger les collèges de Labastide Saint Pierre, Grisolles et Montech. En effet c'est bien dans le sud du Tarn et Garonne que la poussée démographique est la plus importante et où le nombre de collégiens ne cesse d'augmenter. La carte scolaire proposée et validée par le conseil départemental permet bien de diminuer de façon sensible le nombre d'élèves du collège de Grisolles tel n'est pas le cas pour celui de Montech puisque le secteur de recrutement du collège Vercingétorix reste inchangé... résultat toujours plus de 640 élèves pour une capacité initiale de 400 places, augmentée à 528 grâce à l'installation de 3 algécos à demeure dans la cour, plus un rajouté lors de la rentrée scolaire 2019 (pour 558 places)...qui risque donc de rester en place quelque temps.

A noter que les conseillers départementaux du canton de Montech, Michel WEILL et Dominique SARDEING RODRIGUEZ ont fait voter un amendement pour que les crédits nécessaires à «l'extension en dur» du collège Vercingétorix soient débloqués au budget 2020 afin de permettre un accueil et des conditions d'enseignement plus respectueuses des élèves.

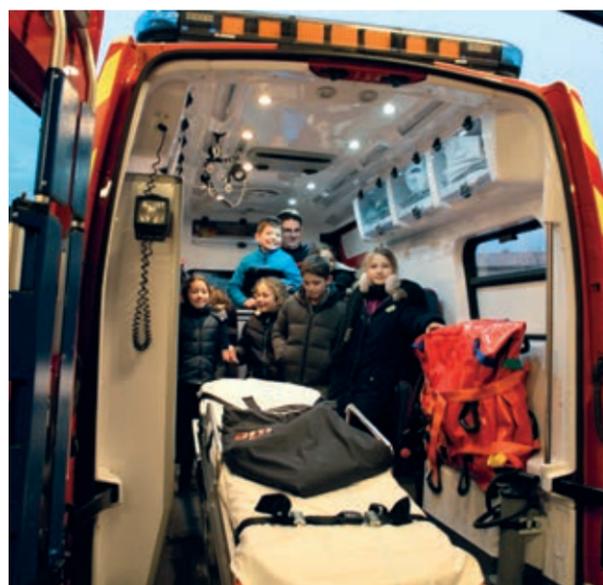


Les gestes qui sauvent

Un atelier pour sensibiliser les enfants

Dans le cadre des ateliers du soir organisés par les ALAE (Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles) en partenariat avec les associations montéchoises, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Montech est intervenue durant les mois de novembre et décembre à l'école Jean Larramet dans le but de sensibiliser 16 enfants de CE2 CM1 CM2 aux gestes qui sauvent.

Au programme, 7 séances ont permis à ces enfants d'apprendre sous une forme ludique les premiers réflexes à avoir face à des accidents de la vie courante : apprendre comment alerter les secours, à réagir lorsqu'une personne perd conscience ou ne respire plus, à faire une réanimation cardio-pulmonaire, à comprimer un saignement...



Le jeudi 12 décembre, pour clôturer l'activité, les pompiers sont venus présenter dans l'école deux de leurs véhicules de secours. Les participants à l'atelier ont ainsi pu découvrir le matériel et les équipements utilisés par les pompiers. Une opération que les jeunes élèves ne sont pas prêts d'oublier et souhaitent vivement renouveler.

Cette activité sera donc vraisemblablement reconduite et est déjà programmée à l'école Saragnac sur la période 4 des ateliers.



Un nouveau mandat commence

Conseil d'installation des jeunes élus

C'est le jeudi 7 novembre à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal, que les jeunes élus de ce mandat 2019/2021 se sont réunis pour leur premier conseil. La plupart d'entre eux étaient un peu intimidés car sur les 24 élus qui composent ce CMJ, 19 sont nouveaux. A noter que le plus jeune conseiller a 8 ans et que l'aîné qui a 17 ans participe au Conseil Municipal des Jeunes depuis 10 ans.

En présence de Monsieur le Maire et de Fanny DOSTES élue en charge du CMJ qui présidaient la séance, ainsi que de plusieurs élus du Conseil Municipal et de quelques parents, les jeunes se sont présentés à tour de rôle.

La répartition des jeunes conseillers dans les trois commissions Cadre de Vie, Culture et Sport, a été annoncée en fonction de leurs choix, chaque commission étant encadrée par 3 élus du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire et Madame DOSTES ont remis à chacun sa carte d'élu, un sous-main et un livret d'accueil, avant de clôturer la séance.



Commission Cadre de vie :

Luca MEUNIER, Léane BACHALA, Clémence RIVIERE, Agathe MARAZANOF, Maia FAUQUIER, Alix CAVAILLES, Sarah COUSINEY, Anouk LE ROY

Commission Culture :

Lena JEBARI, Enélia VILLEDIEU, Elsa VANBAELINGHEM, Léonie ANDUIX-HULIN, Flora SUIRE, Colline DHAP-DOSTES, Ethan ROQUES, Eléonore MOLLET-GIRARD, Enora AGGOUN

Commission Sport :

Lina BOUROGAA, Mathys FRON, Maiwenn AGGOUN, Lilou GUILLEMETZ, Alix PICHE, Lucy CAVAILLES, Sabri GRISSI



Motivés pour réaliser de nombreux projets

Les commissions Cadre de Vie, Culture et Sport se sont réunies pour réfléchir sur les différentes manifestations à organiser courant 2020.

La motivation, les idées et les envies ne manquent pas au sein de ce nouveau CMJ, qui a déjà plusieurs projets en tête. Très impliqués dans la protection de l'environnement, les jeunes élus souhaitent lancer une campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets via des tracts et les réseaux sociaux. Ils comptent également préparer une rencontre pour ramasser

les déchets en ville. D'autres projets sont en cours de réflexion sur cette thématique.

Côté culture, le festival du cinéma plein air est maintenu, et les jeunes conseillers envisagent de redévelopper les échanges avec les résidents de l'EHPAD sous forme de jeux et de rencontres.

Le parcours d'orientation sportif et culturel réalisé par le précédent CMJ sera proposé aux Montéchois pour qu'ils «redécouvrent» leur ville. Cette année s'annonce riche en événements pour ce nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

MANIFESTATIONS



Zoé fait son show

Un spectacle de Noël dynamique et enjoué

Zoé, petite fille têtue qui ne fait que des bêtises, est venue faire son show, salle Delbosc, dimanche 8 décembre, devant plus de 350 personnes.

Ce spectacle de Noël, offert par la Municipalité, a été fortement apprécié des spectateurs, petits et grands.

Gaie, dynamique et enjouée, Zoé a su capter l'attention de tous et entourée de trois autres comédiennes, elle a enchaîné tours de magies, sketches, et chorégraphies, invitant le public à participer, pour le plus grand plaisir de tous.

Ce spectacle varié et rythmé est un vrai cocktail vitaminé d'humour, de danse, de magie, d'émotions... et de bêtises ! Une recette imparable pour plaire aux enfants !



Marché de Noël

Le succès au rendez-vous

Le Comité des Fêtes et Animations de Montech organisait dimanche 15 décembre son traditionnel Marché de Noël accueillant une quarantaine d'exposants dans la salle Marcel DELBOSC.



De superbes réalisations artisanales pour la plupart, de bons produits de bouche, la venue du Père Noël, le bar à huîtres, les séances de maquillage, l'atelier de peinture sur céramique, et les promenades en calèche dans les rues de la ville ont assuré la réussite de ce marché dont la fréquentation n'a cessé de croître au fil des heures.



La Tombola a permis de faire trois heureux gagnants et Thierry BOSCO, Président du Comité des Fêtes et Animations s'est déclaré très satisfait de son équipe et du travail réalisé pour assurer la réussite de ce Marché de Noël.

Dernière tombola de 2019

La chance leur a souri

Pour cette dernière tombola de l'année, il manquait quelques commerçants « abonnés » à ce Marché de Plein vent, mais à quelques jours des fêtes de fin d'année l'ambiance était plutôt festive et les étals bien garnis.

L'Association des Commerçants non Sédentaires de Tarn et Garonne, le Comité des Fêtes et Animations et la Municipalité de Montech avaient mis cette année encore, les petits plats dans les grands pour récompenser les clients de ce rendez-vous hebdomadaire. Des Valisettes Gourmandes copieusement garnies de bons produits régionaux étaient les lots à gagner dans cette Tombola « Spéciale Fêtes »

Les dix gagnants, tirés au sort par la petite Cynthia, ont été ravis de leur venue sur le marché.

Cette sixième et dernière Tombola de l'année a été aussi l'occasion de remercier toutes les personnes impliquées dans cette organisation, notamment les membres du Comité des Fêtes et Animations, ceux de l'Association des Commerçants Non Sédentaires 82 et les élus qui se sont déplacés pour être présents lors de ces journées.



Les placiers ASVP et Police Rurale sont aussi à remercier pour leur aide technique, ainsi que Cyril chargé des inscriptions sur la grille lors de ces Tombolas.



Noms des gagnants : mesdames DUBREUIL, CHAUVINEAU, DESBOIS, CHIOTASSO, MEGEL, LE BACHELIER, DELPEYROU, LE JANNOU, VASSEUR, FONTAINE

AGENDA

JANVIER

Vendredi 17

Cérémonie des voeux du Maire à partir de 19h Salle Laurier

Loto de l'amicale du Rugby 21h salle Delbosc

Samedi 18

Ste Barbe des sapeurs pompiers 17h30 A la Caserne

La Nuit de la Lecture 18h - 22h Médiathèque

Loto de Y Arrivarem 21h salle Delbosc

Dimanche 19

Loto du Foot 15h Salle Delbosc

Samedi 25

Loto du Basket 21h Salle Delbosc

Dimanche 26

Loto du Basket 15h Salle Delbosc

Bal Country 14h30 Salle Laurier
organisateur : Montech Bien Être et Loisirs

Mardi 28

Spectacle de l'école Saragnac 18h30 Salle Delbosc

Vendredi 31

Projection de film 20h30 Salle Laurier
organisateur : Les Colibris

Exposition photos «scènes de vie de Mayotte» du 21 janvier au 1er février - salle d'exposition à la papèterie

FEVRIER

Samedi 1er

Soirée Dansante 21h30 Salle Laurier
organisateur : Sa K'Danse

Loto Lous Mountechenc 21h Salle Delbosc

Dimanche 2

Loto du Comité des Fêtes et Animations 15h Salle Delbosc

Vendredi 7

Soirée Théâtre 20h30 Salle Laurier
organisateur : Comité des Fêtes et Animations

Vendredi 14

Don du sang 14h - 19h Salle Laurier

Samedi 15

Projection du film «Yéti et Compagnie» 15h30 Salle d'exposition
organisateur : Communauté de communes GSTG

Dimanche 16

26ème édition du salon des collectionneurs 10h Salle Delbosc

Mercredi 19

Repas des Aînés 12h Salle Delbosc

Samedi 22

Loto du Rugby pour l'association San Filippo Sud 21h Salle Delbosc

Dimanche 23

Loto du Foot 15h Salle Delbosc

Samedi 29

Loto des supporters du rugby 21h Salle Delbosc

Exposition photos «L'art en bazar» du 29 février au 6 mars - salle d'exposition à la papèterie

MARS

Dimanche 1

Ciné Goûter 14h30 Salle Laurier
organisateur : Vilavie

Loto du Foot 15h Salle Delbosc

Vendredi 6

Zumba Party 21h Salle Laurier

Samedi 7

Soirée du 25ème anniversaire du Comité des fêtes et animations 20h30 Salle Delbosc

Représentations théâtrales 21h Salle Laurier
organisateur : Montech en scène

Dimanche 8

Représentations théâtrales 15h Salle Laurier
organisateur : Montech en scène

Dimanche 15 et 22

Elections Municipales Salle Delbosc et salle Laurier

Vendredi 27

Spectacle des CM2 de Montech 20h30 salle Delbosc

Samedi 28

Soirée Théâtre 20h30 Salle Laurier
organisateur : Comité des Fêtes et Animations

Loto du Rugby 21h Salle Delbosc

Dimanche 29

Journée des Arts Energétiques 10h Salle Delbosc

Une fin d'année chargée en travaux

Sécuriser la circulation

Au centre-ville, la création du giratoire sur le boulevard Lagal, permet de sécuriser le carrefour avec la route d'Auch. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne.

Deux importants chantiers ont été menés par les Services Techniques de la commune :

- la création d'une voie piétonnière reliant la route de Gaillou à l'arrêt d'autobus se trouvant sur la route de Montbartier, dans le but de sécuriser le cheminement des écoliers.
- la mise en place, rue de l'Usine, d'un cheminement piétonnier accompagné de la mise en sens unique d'une partie de la rue.



Assainir la Sanguinaise



Des travaux de curage de la Sanguinaise au niveau du Faubourg Saint Blaise ont permis de rétablir un fond de lit au ruisseau qui s'était envasé au cours des années. Ces travaux, sont soumis à autorisation de la Direction Départementale des Territoires.

Les Services Techniques de la commune se sont chargés de la végétalisation de la berge Sud afin d'augmenter l'ombre au niveau du lit, et ainsi limiter la repousse des roseaux.

Adapter les besoins

Sur la route du Tour de Ronde, la canalisation d'eau potable a été entièrement renouvelée et renforcée afin de garantir la distribution suite à l'accroissement des logements sur le secteur.

Cette nouvelle canalisation en fonte de diamètre 150 mm a également permis l'ajout de 4 poteaux incendies.

Les travaux ont été effectués par les entreprises BAYOL et DUBREUILH, spécialisés dans le domaine.

Des projets en cours

Le réservoir d'eau potable

La réalisation du réservoir d'eau potable semi-enterré de 1 200 m³ utile débute en février, pour une mise en service début juillet 2020. Cet ouvrage sera implanté sur le site de l'usine de traitement d'eau potable existant, impasse Charles Peguy. L'appel d'offres a été remporté par les entreprises TOUJA et SAUR.

On a pu, courant décembre, se rendre compte de l'absolue nécessité de la construction de ce réservoir puisque suite à la coupure d'électricité du vendredi 13 décembre, le pompage en Garonne a été interrompu et donc le château d'eau n'a pu être alimenté. Le lendemain, l'électricité revenue, c'est le niveau de l'eau en Garonne qui a rendu le pompage délicat. Cette configuration a entraîné une diminution des débits, voire un arrêt de la distribution dans les foyers montechois, d'une eau qui a toutefois toujours été potable. La situation est rapidement rentrée dans l'ordre (merci aux services de la SAUR) mais il convient d'éviter que cela ne se reproduise.

Circulation Rue de l'Usine

La Commune a souhaité profiter des travaux de réaménagement du site de l'ancienne papeterie pour réorganiser le cheminement piétonnier ainsi que la chaussée de la rue de l'Usine, tant pour la sécurisation des piétons accédant au site de la Médiathèque que pour le stationnement des véhicules.

Depuis mi-décembre, la rue de l'Usine a été mise en sens unique de circulation, dans la portion comprise entre la rue Arnaud Veissière et la rue des Papetiers, en venant du pont canal vers la place du Couderc.

De plus, sur le côté gauche de la chaussée, dans la portion et le sens de circulation précité, des emplacements de stationnement réguliers ont été créés.



Pour une cour plus ombragée



Les agents des services espaces verts ont réalisé la plantation d'une douzaine d'arbres dans la cour de l'école maternelle Larramet.

Erables, boulots, saules, charmes et albizias sont venus remplacer les arbres morts qui avaient été enlevés durant l'été.

Un traitement anti-odeurs

Un traitement des odeurs au niveau du Poste de Refoulement de la Lagune doit être mis en service d'ici mai 2020.

Ce Poste, dont le refoulement se rejette route de la Pisciculture, a engendré de fortes odeurs durant l'été. Pour remédier à ce désagrément, il sera équipé d'un traitement au Nitrate de Calcium, qui diminue la création du gaz engendré par les bactéries présentes dans les Eaux Usées en cas de milieu anaérobie (phase prolongée sans présence d'oxygène).

Cette technique a d'ores et déjà été testée et a prouvé son efficacité sur le refoulement provenant de la commune voisine de Montbartier.

Travaux à l'ancienne maison de retraite



Comme déjà annoncé les travaux de sécurisation de l'Ancienne Maison de retraite et de ses abords ont débuté avec la dépose d'un pilier et du portail en fer ; ce travail a été réalisé par les Services Techniques de la Commune. S'en suivra la démolition de la partie la plus récente qui avait été rajoutée au bâtiment existant. Par la suite le parc va être totalement réhabilité et sera ainsi ouvert au public. Cette démolition sera couplée avec celles des 2 maisons situées rue Lafargue afin de permettre la réalisation d'une voie traversante depuis la place Maubec.

IMPORTANT

Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est un formulaire Cerfa **obligatoire** que doit envoyer tout exécutant de travaux (entreprise de BTP, particuliers,...) aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.
<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html>

De plus, en cas d'endommagement de réseau lors de vos travaux (en partie privée ou partie publique), il est nécessaire de contacter l'exploitant, notamment :

- Pour les réseaux de distribution électrique : 09.726.750.82 (24h/24 - 7j/7)
 - Pour les réseaux de distribution de gaz : 0.800.47.33.33 (24h/24 - 7j/7)
 - Pour les réseaux de distribution d'eau potable : 05.81.91.35.07 (24h/24 - 7j/7)
- Dans tous les cas, ne pas s'approcher du réseau endommagé et ne pas essayer de le réparer.

Le projet Pente d'eau

C'est le début des travaux

Le chantier «Pente d'eau» est en passe de démarrer. La réunion de préparation du chantier s'est déroulée sur site le 5 décembre dernier réunissant le cabinet ALEP, coordonnateur du projet et les entreprises choisies pour conduire les divers travaux. A noter que des clauses d'insertion sont incluses dans le chantier (voir article sur le sujet).

Ce projet est porté par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, les Voies Navigables de France, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, la commune de Montech. L'Etat, le Conseil Régional et l'Europe sont associés au montage financier de l'opération.



Lancement du chantier par Philippe DELIAU du cabinet ALEP

L'entrée du site va être aménagée par la mise en service d'un parking paysager.

Ce parking jouxtera une vaste plaine de verdure qui pourra jouer le rôle d'amphithéâtre de pleine nature grâce à des gradins qui seront insérés dans le talus délimitant cet espace des bords du canal. L'office de tourisme intercommunal, dont l'ouverture est prévue en début d'été 2020, trouvera sa place dans le dernier bâtiment de la «papeterie». Il sera le point de départ de la déambulation vers la pente d'eau depuis le «phare» relooké suivant une charte graphique «Menphis», résultat du travail de l'agence Bakelite.

Depuis le platelage bois longeant l'office de tourisme dont l'architecte est Raymond Cascarigny, le visiteur accédera grâce à une passerelle, à «l'île» située entre le canal et la rigole de la pente d'eau.



Le cheminement, jusqu'à la machine, sera jalonné de mobilier pédagogique et ludique... la «Machine» sera déplacée pour trouver sa place au milieu de la rigole avec sa péniche qui accueillera en son «ventre» des expositions et l'explication du fonctionnement de la «pente d'eau» mise en scène par le cabinet Médiéval.

La péniche «Altair» devrait arriver à Montech (après son périple sur les canaux français depuis Paris) à la mi janvier.



Des travaux de peinture seront réalisées sur l'ensemble des bâtiments de VNF présents sur le site mais également sur les locomotives de la machine, les maisons éclusières, et les divers ouvrages d'art. «Le parc de la machine» à proximité de la halte vélo proposera des jeux pour enfants ainsi qu'une terrasse avec vue sur la machine où il sera agréable de se détendre.

Début des travaux : janvier 2020

Ouverture du site au public : été 2020

Au port de Montech, dans l'office de tourisme «actuel» une salle dite «du projet» va être aménagée dès le mois de janvier afin que chacun puisse prendre connaissance du projet à l'aide de documents et maquette. Une retrospective sur la «pente d'eau» sera également présentée.

A noter

Simultanément au chantier de «la pente d'eau» seront menées les réhabilitations des toitures et charpentes de la papeterie. L'un des bâtiments accueillera l'office de Tourisme, il sera donc le premier rénové. L'ensemble des toitures sera équipée une centrale photovoltaïque.



Pourquoi des clauses d'insertion dans un projet de chantier

L'objectif des clauses d'insertion est de promouvoir l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi avec un engagement de l'entreprise sur un nombre minimum d'heures de travail réservé à l'insertion et un recrutement de personnel en situation d'insertion. C'est une volonté politique et un acte de responsabilité sociétale. Les principaux secteurs d'activité concernés par les clauses d'insertion sont le Bâtiment & les Travaux publics, les espaces verts, le nettoyage de locaux, la propreté urbaine, l'environnement, le gardiennage. Mais les clauses d'insertion concernent également des marchés de maîtrise d'œuvre, de prestations informatiques, de restauration, de déménagement.

C'est ainsi que sur le projet «Pente d'eau» deux des maîtres d'ouvrage ont souhaité insérer ces clauses dans leurs marchés : Le Conseil Départemental et la commune de Montech pour les travaux de voirie et réseaux, des travaux de peinture et d'aménagement paysagers. Par l'intermédiaire de «Toulouse Métropole emploi» c'est une convention pour 300 heures de travail à destination de ce public particulier que sont les demandeurs d'emplois de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes sortis sans formation du système scolaire...que la commune souhaite épauler.

Les entreprises sont ainsi pleinement associées à cette action d'insertion permettant au bénéficiaire de reprendre pied dans le monde du travail.

«Altair» arrive...

La péniche «Altair» est en route pour Montech où son arrivée est prévue le vendredi 17 janvier 2020, dans la matinée...

Après avoir traversé toute la France par les canaux depuis Conflans St Honorine en passant par Lyon, puis l'étang de Thau, le canal du midi et enfin le canal latéral, Altair sera positionnée pendant 1 mois au port de Montech.

Elle passera ensuite les écluses d'amenée jusqu'à la machine «Pente d'Eau» et pour cela elle sera «coupée en 2». Il sera intéressant d'être présent pour assister à cette prouesse technique ; tout comme sera un moment émouvant le jour où la machine va être déplacée à l'intérieur de sa rigole...

Soyez attentifs et vigilants, toutes les informations vous seront données par voie de presse, sur la page Facebook de la commune et celle de la pente d'eau et sur le site internet de la commune...



Crédit photo : Grand Sud Tarn et Garonne
Suivez le projet sur la page facebook Pente d'eau de Montech

Remise des clefs

Le basket et le rugby ont leur nouveau club house

Les Présidents des Coquelicots montéchois Rugby et du Montech Basket Ball sont venus en Mairie afin de signer avec la Municipalité la convention de mise à disposition gratuite de leurs Clubs-house respectifs.

Situés dans le nouvel Espace André BONNET, ces Clubs-house sont ouverts sur le stade et le gymnase LAUNET et peuvent accueillir 98 personnes pour le basket et 135 pour le rugby.

Les signatures des conventions et la remise des clés se sont déroulées en présence de Monsieur le Maire, de Nathalie LLAURENS Adjointe en charge des associations et de Philippe JEANDOT Conseiller Municipal qui a suivi les travaux.

Elus et Présidents se sont ensuite rendus sur le site pour y établir un état des lieux.



Deux labels pour le club de football montéchois

Le club-house des coquelicots football montéchois accueillait jeudi 5 décembre, parents et joueurs venus nombreux assister à la remise des Labels de Bronze «Ecole Féminine de Football» et Espoir «Label Jeunes FFF».

Lors de leurs prises de paroles, les différents intervenants Thierry Ruiz, Président du Club, Kevin Thierry, responsable de l'école de foot, Chrystelle Cancho, éducatrice du club féminin, Daniel Tristan, conseiller technique départemental et Jérôme Boscarri, président de la ligue Tarn-et-Garonne ont tous souligné l'importance de l'implication des bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire, et le besoin croissant du club dans ce domaine. La Municipalité, représentée par plusieurs élus présents, et les services techniques ont été remerciés pour leur soutien et la qualité du travail fait sur l'entretien des terrains.

Jérôme Boscarri a insisté sur la valeur des labels qui donnent une véritable reconnaissance au club ; seulement deux clubs dans le Tarn-et-Garonne sont récompensés du «Label Jeunes FFF».

Le club de football de Montech peut se féliciter de cette récompense, et compte poursuivre sa politique de formation.



«Forêt d'Agre» ou «Forêt de Montech» ?

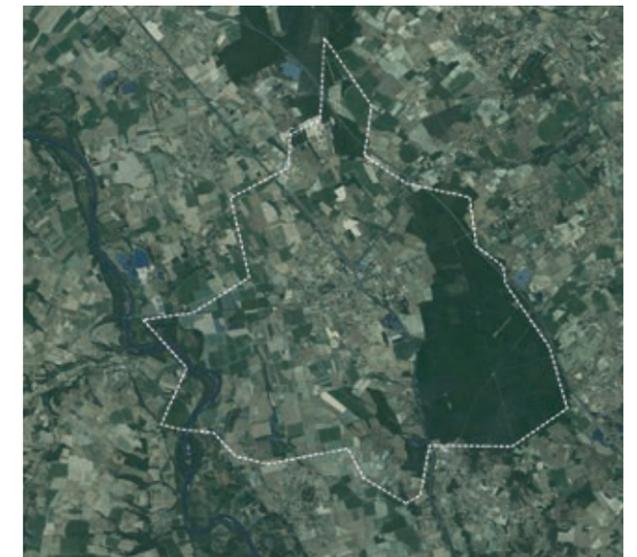
La question a le mérite d'être posée et nous devons cette interrogation à Monsieur Jean GAILHARD, ancien conseiller municipal, ardent défenseur de l'histoire de notre commune, chercheur infatigable et de famille Montéchoise depuis au moins 1789 (on trouve trace de l'arrière grand-père de son arrière grand-père dans les registres communaux de cette époque sous le patronyme du maître tailleur Pierre Besombes).

Au temps des mérovingiens, quand Toulouse était capitale du royaume Wisigoth, une vaste forêt, la Silva Agra, couvrait un territoire situé entre le Tarn et la Garonne. Les moines cisterciens défrichèrent et quelques siècles plus tard il ne reste plus que l'étendue boisée des forêts de Saint Porquier et Escatalens, celle de Fromissard et Boutanelle et la forêt royale de Montech, qui fut quelque temps impériale pour devenir de nos jours domaniale.

En 1335 le roi Philippe VI donne aux Clarisses de Montauban (ordre religieux) «quarante charretées de bois à prendre chaque année dans la forêt de Montech». L'appellation a perduré au cours des siècles et l'on retrouve bien l'intitulé «Forêt de Montech» sur certaines cartes que l'on peut consulter ce jour sur Internet. D'autres cartes mentionnent elles la Forêt d'Agre (sans doute en lien avec la «Silva Agra»). Impossible de trouver la justification du changement de nom de Forêt de

Montech en Forêt d'Agre, pas de validation soit par délibération en conseil municipal, par parution au «journal officiel» ou par décret.

Donc, et pour faire écho à l'interpellation de Monsieur GAILHARD, nous allons poursuivre l'enquête pour savoir pourquoi sur le site de l'Office National des Forêts on parle de forêt d'Agre. Dans l'attente, valorisons la dénomination «FORÊT de MONTECH»...



La forêt fait bien partie intégrante des limites communales (en pointillés blancs)

Une belle récompense

Le travail réalisé par les agents des services espaces verts de la Ville a été bien récompensé cette année puisqu'il a reçu les félicitations du jury départemental des «Villes et Villages fleuris». Montech est en effet première dans la catégorie des villes comprises entre 3 001 et 15 000 habitants, devant Caussade, Saint-Étienne-de-Tulmont et Labastide-Saint-Pierre.

Félicitations à tous les agents municipaux qui ont à coeur de rendre notre commune accueillante.



Ca bouge à la Mouscane

Une zone de plus en plus vivante



Sécurité

Obtention d'un label

La commune de Montech s'est vu attribuer le «label ville prudente». Il s'agit de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières. Sous la houlette du conseiller municipal délégué Didier Dal Soglio des actions en faveur de la prévention routière sont réalisées, avec divers partenaires (Groupama, Maif...), à destination des jeunes écoliers et collégiens, des seniors. La commune a également mis en place des «zones de rencontre» où la circulation est partagée entre les divers usagers (vélo, piétons, véhicules...) pour que chacun se respecte. Des ralentisseurs, passage piétons sur élevé et éclairé, l'installation de potelet en ville pour sécuriser les piétons...toutes ces actions font de Montech la 1ère commune du Tarn et Garonne labellisé «1 coeur». Prochainement des panneaux rappelant cet engagement seront installés en entrée de ville pour rappeler que la sécurité c'est l'affaire de tous...Bien sur il reste beaucoup à faire, notamment des sécurisations piétonnes le long des principales voies de circulation, un calendrier de travaux est arrêté.



Urbanisme

Quelques chiffres

Ont été traités au cours de cette année 2019 :

- 55 permis de construire
- 6 permis d'aménager
- 116 déclarations préalables
- 148 Déclaration d'Intention d'Aliéner (ventes de biens immobiliers)

Services de proximité

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Ainsi, il peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), des différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, des conflits relatifs à un contrat de travail, des litiges de la consommation, des impayés, des malfaçons de travaux, etc.

En revanche il n'intervient pas pour des litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants,... qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales), de conflits avec l'administration (dans ce cas saisir le défendeur des droits ou le tribunal administratif).

Depuis début décembre 2019, les permanences du conciliateur de justice ne sont plus assurées en Mairie. Aussi, pour toute demande, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès des personnes suivantes :

Monsieur BON Philippe, mairie de Moissac au 05-63-04-63-63 ou monsieur PETRAROLI Francesco, secteur de Verdun sur Garonne et Beaumont de Lomagne au 06-37-66-28-93.

Plan communal de sauvegarde



Si vous n'avez pas le livret PCS en votre possession, demandez-le à l'accueil de la Mairie.

Réglementation applicable aux trottinettes

Depuis le 26 octobre 2019, les préconisations figurant sur le visuel ci-joint sont à respecter sous peine de sanction.

Architectes Bâtiments de France et Service instructeur

Dorénavant une permanence des services des « bâtiments de France » en lien avec les services instructeurs en matière d'urbanisme de la communauté de communes et de la commune de Montech, est proposée en Mairie une fois par mois (en fonction des demandes) La 1ère s'est déroulée le 20 décembre et a permis aux montéchois de pouvoir obtenir sur place les renseignements nécessaires pour la recevabilité de certains documents d'urbanisme ; mais pourquoi ?

Montech a la chance que se dresse en son centre bourg, l'église de La Visitation, monument historique classé depuis le 30 juin 1910, dont les travaux d'édification datent du 14ème siècle. On voit de loin son magnifique clocher de plus de 46 mètres de haut. A l'intérieur un orgue, également classé depuis 1992 et des éléments remarquables dans la nef de 5 travées ou les 8 chapelles telle la cuve baptismale à godrons en marbre rouge, un christ allemand du 14ème une vierge à l'enfant en marbre de carrare, un carillon de 12 cloches...

Pour préserver un tel édifice des règles en matière d'urbanisme sont applicables. On ne peut, dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église, démolir, construire, modifier...qu'avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France garant du respect dû au patrimoine classé. Les dossiers sont donc un peu plus « complexes » à remplir et des préconisations peuvent s'appliquer suivant les avis des « bâtiments de France ». Cette permanence permet de faciliter les relations entre les pétitionnaires et les différents services.

Mais le rôle de l'architecte des bâtiments de France va bien au-delà puisqu'il porte non seulement sur le patrimoine, mais aussi l'environnement, l'architecture et l'urbanisme. Il assure aujourd'hui l'application de nombreuses lois codifiées aux codes du patrimoine, code de l'urbanisme et code de l'environnement

A noter également que sur le site internet de la commune dans la rubrique « vie municipale », « urbanisme », « plu » vous trouverez la carte du périmètre autour de l'église de La Visitation ; vous pouvez ainsi savoir si votre projet est concerné (ou directement sur <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)

De même, toujours sur le site internet de la commune, les formalités administratives sous la rubrique urbanisme vous détaille toutes les formalités à remplir selon votre type de projet (permis de construire, déclaration de travaux, déclaration préalable, clôture, piscine...) <http://www.ville-montech.fr/vie-municipale/urbanisme/formalites-administratives/>



La vidange du canalet

Le canal latéral à la Garonne est concerné, comme chaque année par une période de « chômage ». Ceci implique la mise à sec de certains biefs (masse d'eau entre 2 écluses), la baisse du niveau de l'eau sur la totalité du canal (d'environ 20 cm) ceci pour permettre la rénovation et l'entretien des divers ouvrages d'arts et notamment des écluses. Pour Montech cette période s'étend du 6 janvier au 2 mars 2020 avec le « canalet » qui sera totalement vidangé (bief n°12). Les propriétaires des bateaux ont été prévenu et doivent déplacer leurs embarcations vers un port, sauf à vouloir rester à l'amarrage au « canalet » sous leur responsabilité.



CÉRÉMONIES

C'était le 11 novembre...

La place Jean Jaurès a accueilli beaucoup de monde pour cette commémoration du 101ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Les montéchois étaient présents, ainsi que des élus de la commune et des villages alentours, la gendarmerie, les sapeurs pompiers, les anciens combattants, les porte-drapeaux, et la quasi-totalité des élus du Conseil Municipal des Jeunes.

Les enfants des écoles Larramet et Saragnac ont interprété la Marseillaise, dirigés par Lydie MATON et accompagnés par l'orchestre de l'Avenir de Montech.



Les dépôts de gerbes ont été effectués par Jacques MOIGNARD et Marie Anne ARAKELIAN pour la Municipalité, Michèle BOLHY et Jean JACQUES et Thierry BOSCO pour les associations montéchoises, Joseph CROCQUET et des enfants pour le Souvenir Français et André GARRIGUES, Marcel DELOS et Christiane ROUGÉ pour le Maquis de Lavit.



Monsieur Le Maire, dans son allocution, a rappelé les dégâts causés pendant 4 ans par cette guerre qui a tué 9 millions de soldats et 8 millions de civils.

Les officiels ont ensuite salué les porte-drapeaux, les militaires et les sapeurs pompiers, avant que Claude GAUTIE, maître de cérémonie, ne clôture cette commémoration en remerciant tous les participants et notamment les enfants, pour leur présence..

Rendez-vous à la Ste BARBE

La Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers : rendez vous samedi 18 janvier 2020, 17h30 à la caserne, rue Laurier.

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie de la Saint Barbe est l'occasion pour les sapeurs pompiers de se retrouver à la fois pour un temps de recueillement, de remise de décoration mais surtout un moment de convivialité en organisant un repas entre les membres du corps. C'est un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe. C'est la famille sapeurs-pompiers qui se réunit et partage un moment amical... qui peut conduire parfois jusqu'au petit matin !



La caserne de Montech est composée de 46 Sapeurs Pompiers Volontaires (SPV), sous la responsabilité du chef de centre le capitaine Dominique Boffa. Le service de santé compte 4 SPV (1 médecin colonel, 1 pharmacien colonel, 2 infirmières), 4 officiers, 9 sous-officiers, 29 sapeurs et caporaux. Le Centre d'Incendie et de Secours de Montech intervient sur les communes de Montech, Finhan, Montbartier, Escatalens, Bourret et Montain soit une population de plus de 10 000 personnes et plus de 800 interventions par an.

Le Père Noël à la crèche

Comme chaque année, le Père Noël n'a pas manqué de se rendre à la Crèche «Les Petits Lutins» où l'attendaient une cinquantaine de jeunes enfants âgés entre 2 mois et demi et 3 ans.

Le personnel de la crèche autour d'Alice ANDREONE, directrice, était en habits de fêtes pour accueillir l'homme en rouge.

En attendant son arrivée, les enfants ont assisté à un petit concert de chants avec Lydie MATON accompagnée par Sophie.

Représentantes de la Communauté et Communes Grand Sud de Tarn et Garonne et élus montéchois étaient là eux aussi aux côtés des parents et des enfants.



Un composteur en centre ville

À l'initiative des Colibris de Montech il s'est tenu le mardi 12 novembre en Mairie une réunion pour la mise en place d'un composteur collectif en centre ville. C'est lors de la journée des associations, en septembre, que le projet fut proposé par les Colibris en collectant une douzaine de foyers intéressés par cette expérience...

Il échoit à notre communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, le portage de cette organisation et c'est Odile MARCADÉ - technicienne bio-déchets - qui anima, sensibilisa et répondit aux questions des quinze personnes présentes : Que peut-on mettre ? Que faut-il éviter ? Comment favoriser le processus de fermentation pour réaliser un bon compost ?

Le protocole est lancé ! Pour une estimation juste des tailles des composteurs, durant un mois, quatre foyers et un commerce ont pesé leur déchets fer-

mentescibles. Les composteurs seront placés en centre ville, au square, rue Larramet.

Les Services Techniques de la Mairie participeront en apportant du « brun » c'est-à-dire des feuilles mortes et des branches broyées. Toute une organisation, simple mais indispensable, va ensuite se mettre en place avec les citoyens qui se sont inscrits dans cet engagement.



L'EREF Espace Rural Emploi Formation



Il s'agit d'un lieu ressource pour toutes questions liées à l'emploi et à la formation. Sa vocation est de permettre à tout un chacun de trouver en un lieu identifié, les réponses à ses questions.

La communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne gère l'EREF de Montech que l'on trouve à la zone de la Mouscane (05 63 27 57 24), à la maison de l'intercommunalité, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les particuliers, qu'ils soient demandeurs d'emploi, salariés, congés parentaux... y trouveront de la documentation, des offres de formation et d'emploi, pourront être mis en relation avec des structures spécifiques. Un accompagnement pour l'analyse de leur demande, la définition d'un projet professionnel, la construction de ce projet et les étapes pour aller jusqu'à la réalisation du projet sont aussi possibles.

Les employeurs, entreprises, artisans, commerçants, particuliers, collectivités peuvent également déposer les offres d'emploi en matière de recrutement, obtenir toutes les informations sur les différents types de contrats et les aides à l'embauche en vigueur. Le lien entre offre et demande est alors réalisé par les agents de l'EREF au fait de toutes ces procédures.

La parole aux élus de la majorité

En cette période pré électorale et à l'aube de la fin de la mandature, nous sommes fiers et heureux d'avoir œuvré pour Montech ; dans les jours à venir nous vous présenterons notre programme pour les 6 ans à venir. Dans cette attente, nous vous souhaitons une excellente année 2020 pour vous et vos proches et vous assurons de notre entier dévouement.

La parole aux élus de l'opposition

Nous voici à l'aube de l'année 2020 qui sera le terme de notre mandature municipale !

Durant ces 6 années, nous avons toujours œuvré pour préserver les intérêts de la commune de Montech en faisant valoir nos positions avisées sur la gestion de notre commune avec la sérénité nécessaire et le sens du consensus lors de décisions majeures.

Certes, des actions sont encore à mener pour améliorer le bon vivre à Montech : réduire la dette et préserver l'investissement indispensable à l'essor de notre ville !

Prochainement, une nouvelle équipe municipale sera élue, elle devra rester à l'écoute des attentes des Montéchoises et Montéchois et répondre aux défis toujours nouveaux de notre ville.

Enfin, nous resterons toujours vigilants pour préserver coûte que coûte notre sol de l'installation d'éoliennes inutiles entraînant pollution et émission de CO2 (induites par leur fabrication et leur démantèlement non maîtrisé), atteintes à la santé et à la biodiversité, détournement de fonds publics, augmentation du prix de l'électricité, conflits d'intérêt et modification de notre si beau paysage.

Que cette nouvelle année vous apporte, pour vous et votre famille, la réalisation pleine et entière de tous vos vœux les plus chers.

Yves PERLIN - Bernadette GARDES - Claude VALMARY

POUR S'INSCRIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020, UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE SONT OBLIGATOIRES

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Seuls la carte nationale d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.

À défaut, vous devez fournir :

- Une pièce justifiant de votre identité (carte vitale, permis de conduire...)
- Une pièce justifiant de votre nationalité (acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité, décret de naturalisation...)

JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- S'il s'agit du domicile de vos parents, si vous avez moins de 26 ans : un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois.
- Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : les avis d'imposition de 2018 et 2019.
- Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune :
 - une preuve de qualité de gérant depuis deux ans
 - une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune

ÉLECTIONS MUNICIPALES 16 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

Tribunal d'instance, Brigade de gendarmerie, Commissariat de police.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarchesinterieur.gouv.fr

Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

ÉLECTIONS MUNICIPALES 16 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Repas des Aînés

**MERCREDI
19 FEVRIER
2020**

Salle Marcel DELBOSC
ouverture des portes 11h30

Si vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus, si vous désirez participer à ce repas offert par la municipalité, merci de vous inscrire avec votre conjoint(e), au secrétariat de la Mairie au plus tard le **vendredi 14 février 2020**, à l'aide du coupon ci-dessous

Monsieur..... Prénom.....

Madame.....Prénom.....

Adresse précise :

Nombre de personnes :

Age (nécessaire pour déterminer les «aînés» du repas) :

Monsieur..... Madame.....

Souhaitez-vous bénéficier du transport collectif de la commune ? oui non

Si oui indiquez votre numéro de téléphone

offert par la municipalité

